

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°11/2023 Service Mobilités S/c du service mutualisé de la commande publique

**DECISION DU PRESIDENT
ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE POUR
L'EXPERIMENTATION ET LA MISE A DISPOSITION DE FEUX
PROVISOIRES AUX ABORDS DE LA GARE ROUTIERE SCOLAIRE
DU LYCEE JACQUES PREVERT A SAVENAY ET ANALYSE DU
TRAFIC**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président, notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 12 décembre 2022 et passée en application de l'article R.2123-1 alinéa 1 du Code de la commande publique, afin d'évaluer l'impact d'une gestion par feux tricolores de la sortie de la gare routière scolaire du lycée Jacques Prévert,

Vu la réception des plis en date du 20 janvier 2023 à midi,

Considérant que la Communauté de Communes s'engage à inscrire les crédits au budget principal 2023 (compte 2031).

DECIDE :

Objet

D'ATTRIBUER le marché d'étude pour l'expérimentation et la mise à disposition de feux provisoires aux abords de la gare routière scolaire du lycée Jacques Prévert à Savenay et analyse du trafic, à l'entreprise VIA COMMEA sise à Vernaison (69390).

Délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une période de 7 semaines à compter de la date de notification du contrat.

Prix

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire.

Désignation	Montant variante en euros H.T.
Méthode numérique de modélisation du trafic	4 985,00

Il a été retenu une méthode numérique dite de modélisation dynamique du trafic qui apporte davantage de fiabilité que la méthode manuelle d'installation de feux tricolores.

Celle-ci offre beaucoup plus de possibilités de test que ce qu'on pourrait réaliser sur le terrain en phase d'essai. Autres points non dénués d'intérêt : elle est plus rapide à mettre en œuvre qu'une expérimentation de terrain et permet d'étendre la zone simulée jusqu'au giratoire du lycée de Saint François d'Assise.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 03 février 2023

Le Président,

Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

06 FEV 2023

06 FEV 2023